

## **P R O C E S - V E R B A L**

**de l'assemblée générale  
du jeudi 24 septembre 2020 à 17h00  
au Centre Patronal, à Paudex**

---

Président : M. Jacques Richoz  
Présents : selon liste des présences  
Procès-verbal : M. Baptiste Müller

---

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 septembre 2019
  2. Rapport du président
  3. Comptes 2019
  4. Rapport de l'organe de révision
  5. Décharge au comité, à l'organe de contrôle et approbation des comptes
  6. Budget et cotisation 2020
  7. Election des membres du comité
  8. Désignation de l'organe de révision
  9. Point de la situation – discussion
  10. Divers
- 

**Le Président** ouvre la séance à 17h et salue tous les membres présents, les invités ainsi que le comité.

Il constate que l'assemblée a été valablement convoquée en date du 25 août 2020 par lettre adressée à tous les membres, conformément aux statuts. Le PV de l'année précédente et les comptes étaient disponibles sur le site internet. Le budget a été remis en début de la présente séance.

La liste des présences est annexée à l'original du présent procès-verbal.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 septembre 2019**

Le procès-verbal en question ne suscitant aucune remarque particulière, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## **2. Rapport du président**

**M. Richoz** donne lecture de son rapport qui est annexé au présent procès-verbal (*annexe 1*). Aucune remarque ni question n'est formulée à son sujet.

## **3. Comptes 2019**

**M. Müller** passe en revue le compte de pertes et profits et le bilan pour l'exercice 2019 (*annexe 2*). Ceux-ci ont été disponibles à la consultation sur le site internet, protégés par un mot de passe.

La présentation des comptes a été modifiée pour correspondre aux normes comptables actuelles. Le compte de résultat global regroupe toutes les activités de l'association, qui sont chacune détaillée plus spécifiquement aux pages suivantes.

Avec l'activité actuelle, l'association tourne, sans excès. Le financement actuel de la CIFC via les cotisations des membres permet de faire tourner l'activité associative. La formation continue est rentable, sans plus.

D'une manière globale, les comptes 2019 de l'association se bouclent avec un excédent de produit de l'ordre de Frs 13'043.14

Aucune remarque ni question n'est formulée sur les comptes 2019.

## **4. Rapport de l'organe de révision**

Les comptes ont été révisés par la Fiduciaire OFISA et son rapport conclut que lors du contrôle, « *nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.* »

## **5. Décharge au comité, à l'organe de contrôle et approbation des comptes**

Aucune remarque ni question n'étant plus formulée sur les divers éléments présentés ci-dessus, il est passé au vote de décharge.

**A l'unanimité, les membres présents donnent décharge au comité, à l'organe de contrôle et approuvent les comptes de l'exercice 2019.**

## **6. Budget et cotisation 2020**

**M. Müller** présente le budget. La présentation de celui-ci a été modifiée pour correspondre à celle des comptes. Le résultat affiché est avant attribution aux provisions, qui sont décidées à la fin de l'exercice comptable en fonction des résultats et des activités.

Il relève que l'exercice 2020 est légèrement plus optimiste en raison de frais inférieurs dû à la réalisation de plusieurs séances à distances au lieu du présentiel, ce qui réduit les frais.

Le comité propose de maintenir la cotisation à Frs 150.- par membre. Le budget en question est déjà basé sur les produits induits par cette cotisation et présente en l'état un équilibre financier avec un excédent de produits avant provisions de CHF 27'950 pour 2020 et CHF 26'050 pour 2021.

**L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour maintenir la cotisation à Frs 150.- pour l'année 2020 ainsi que pour le budget proposé pour 2020 et 2021.**

## **7. Election des membres du comité**

Les membres du comité étant statutairement soumis à l'élection tous les deux ans, cette année 2020 n'est pas une année d'élection, à l'exception du Président M. Jacques Richoz qui a été élu en 2018 pour une durée de 2 ans.

**Le président est élu par acclamation par l'assemblée.**

## **8. Désignation de l'organe de contrôle**

Le comité propose de reconduire le mandat de la fiduciaire OFISA, qui exerce depuis 2019.

**La fiduciaire OFISA est élue par l'assemblée comme organe de contrôle.**

## **9. Point de la situation – discussion**

### **a) Point de la situation**

**M. Müller** présente les points de la situation relatifs aux cours interentreprises et aux examens 2020 ainsi que sur les formations dites « 3+1 », « 2+1 », « raccourcies » et « 18 mois ».

La situation sanitaire a bien évidemment touché la CIFIC-VD. S'agissant des cours interentreprises, ils ont été pour une partie pu être organisé en juin, à la sortie du confinement. Le reste a été replanifié pour septembre et viennent d'avoir lieu. Nous avons pu assurer l'immense majorité du programme. Des évaluations UF à distance ont été réalisées dans certains cas où c'était nécessaire. Nous avons profité de la séance annuelle avec tous les responsables CI pour les sensibiliser aux outils d'enseignement à distance. La commission des cours est cependant convaincu qu'un cours à distance doit être pensé différemment qu'un cours en présentiel, et qu'on ne peut pas faire de transposition 1-1. Pour la rentrée, nous avons donc opté, comme les écoles professionnelles, pour une reprise en effectif complet avec le port du masque en classe.

Les examens quant à eux n'ont pas eu lieu, à l'exception de ceux destinés aux articles 32 et au répétant, sous une forme différente (entretiens professionnels). Le financement des frais déjà engagés à la mi-mars fera l'objet d'une coordination avec la DGEP.

Cette année scolaire a aussi vu l'introduction de la sous-branche avocature, destinée aux employés de commerce branche S&A dans les études d'avocats. Cette sous-branche est facultative. Nous nous sommes coordonnés avec le responsable M. Koenig. S'agissant du financement, la solution mise en place permet d'éviter toute conséquences négatives sur les entreprises qui ne seraient pas de la sous-branche en segmentant les coûts.

Le projet de réforme 2022 continue à avancer. L'ordonnance, le plan de formation et le cadre de la procédure de qualification ont été finalisés. Ces éléments feront l'objet très prochainement d'une audition interne. Un groupe d'accompagnement du projet a été mis en place sur le plan national avec des représentants des partenaires de la formation professionnelle. Nous recevons des informations par les newsletters et nous nous tenons prêt pour mettre en œuvre la réforme dans les cours interentreprises, et pour accompagner nos membres et les entreprises formatrices.

Les cours de formation continue pour formateurs en entreprise dit « STA-CC/CI » deviennent de plus en plus incontournables pour les nouveaux formateurs, et ceux qui veulent mettre à jour leurs connaissances, que cela soit dans les CFC et les ADB. Des sessions sont régulièrement mises sur pied et annoncées sur notre site [cifc-vd.ch](http://cifc-vd.ch). Le site regroupe d'ailleurs une grande quantité d'information et est donc une source très utile.

Un membre demande la proportion d'élèves qui suivent les cours en étant équipés d'un PC. Baptiste Müller indique que 90% des élèves viennent avec un ordinateur en classe. Ce n'est pour l'instant pas obligatoire. Le 10% restant peuvent suivre les éléments qui le nécessiterait avec un smartphone ou avec un camarade.

## **10. Divers**

Il n'y a pas de divers.

La parole n'étant plus demandée, **M. Richoz** remercie les membres présents de leur participation à cette assemblée et lève la séance à 17h30

CIFC-VD  
Communauté d'intérêts pour la formation  
commerciale de base du canton de Vaud



Baptiste Müller

Annexes sur le site [www.cifc-vd.ch](http://www.cifc-vd.ch) - membres :

1. Rapport présidentiel
2. Comptes 2019